

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT # 419-24

## TARIFICATION POUR BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

**Avis public** est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Le Conseil municipal a adopté le 4 mars 2024 le règlement # 419-24 tarification pour biens et services municipaux.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Le règlement # 419-24 est disponible pour consultation au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau ou sur le site web de la municipalité : www.sainte-ursule.ca

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE  $5^{1\rm EME}$  - JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024-03-05)

Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

## RÈGLEMENT # 419-24 TARIFICATION POUR BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

• À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 5 mars 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5e jour du mois de mars 2024.

Guylains St-Louis Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca